

Appeler des volontaires sans les exposer ni les enfermer

15 mai 2026

Version de travail - Cahiers de Dediçi



Appeler des volontaires est nécessaire. Mais appeler des volontaires est aussi une responsabilité.

Si l'on veut faire émerger des cercles de personnes de confiance autour des situations de vulnérabilité, il faut bien permettre à des personnes physiques de se manifester. Il faut leur offrir une manière simple de dire : je pourrais peut-être contribuer, je pourrais être présent, je pourrais accompagner, je pourrais relayer, je pourrais alerter, je pourrais soutenir un aidant, je pourrais prendre une petite part de présence autour d'une personne vulnérable.

Mais cette possibilité doit être organisée avec prudence. Une personne volontaire ne doit pas être exposée publiquement. Elle ne doit pas être jetée immédiatement dans des situations complexes. Elle ne doit pas devenir disponible pour tout, tout le temps, pour tout le monde. Elle ne doit pas être enfermée dans un engagement qu'elle n'a pas compris. Elle ne doit pas être récupérée par une structure, ni utilisée pour combler silencieusement les manques d'un système.

La première condition d'un appel juste est donc la protection de la personne qui se déclare volontaire. Elle doit pouvoir dire ce qu'elle souhaite, mais aussi ce qu'elle refuse. Elle doit pouvoir préciser ce qu'elle sait faire, mais aussi ce qu'elle ne sait pas faire. Elle doit pouvoir indiquer son territoire d'action, ses disponibilités, ses limites, ses compétences, ses préférences, ses craintes, ses conditions d'engagement. Elle doit pouvoir être entendue avant d'être sollicitée.

Il faut éviter deux erreurs contraires. La première serait de ne rien organiser, par peur du risque. On dirait alors que la mobilisation citoyenne est trop fragile, trop incertaine, trop

dangereuse, et l'on resterait dans les dispositifs habituels, laissant les aidants seuls face à la charge humaine. La seconde erreur serait d'ouvrir trop largement l'appel, sans filtre, sans cadre, sans protection, en laissant croire que toute bonne volonté peut immédiatement rejoindre toute situation. Dans les deux cas, on manquerait l'objectif.

Un dispositif prudent d'appel à volontaires doit donc être pensé comme un sas. Il ne met pas directement en relation une personne volontaire et une situation vulnérable. Il permet d'abord de recueillir une intention, de comprendre une disponibilité, d'identifier des compétences, de repérer des limites, d'expliquer les règles, puis seulement ensuite d'envisager, si les conditions sont réunies, une mise en relation progressive et accompagnée.

Ce sas est important pour les personnes vulnérables. Elles ne doivent pas devenir le terrain d'essai d'engagements mal préparés. Leur consentement, leur sécurité, leur intimité, leur histoire, leurs refus et leur dignité doivent être respectés. Le fait qu'une personne soit vulnérable ne donne pas à n'importe qui le droit d'entrer dans sa vie, même avec de bonnes intentions.

Ce sas est également important pour les aidants. Un aidant épuisé peut être tenté d'accepter n'importe quelle aide parce qu'il n'en peut plus. Mais une aide mal ajustée peut créer une charge supplémentaire : expliquer, surveiller, corriger, rattraper, gérer les malentendus. Le volontariat ne doit pas ajouter une complexité nouvelle à la complexité existante.

Ce sas est enfin important pour les volontaires eux-mêmes. Beaucoup de personnes de bonne volonté peuvent sous-estimer la difficulté des situations. Elles peuvent imaginer qu'il suffit d'être gentil, disponible ou motivé. Or certaines situations de vulnérabilité sont traversées par des conflits familiaux, des troubles cognitifs, des problèmes de santé, des enjeux juridiques, des fragilités psychiques, des risques de maltraitance, des tensions avec les institutions ou une histoire longue de ruptures. Il faut donc protéger l'engagement en le préparant.

C'est dans cette perspective que le protocole Reto peut être regardé comme une piste possible. Il ne doit pas être présenté comme une solution magique, ni comme une machine qui remplacerait le discernement humain. Il peut simplement offrir une méthode pour permettre à des personnes physiques de se signaler dans un contexte défini, sans exposition publique immédiate, avec des informations utiles sur leur territoire, leurs disponibilités, leurs compétences, leurs envies d'agir, leurs limites et leurs conditions d'engagement. Référence Zenodo : <https://doi.org/10.5281/zenodo.18667410>

Ce registre ne doit pas être un annuaire ouvert. Il ne doit pas devenir une vitrine publique de bonnes volontés. Il doit rester un outil prudent de repérage, de dialogue et de préparation. Une personne qui se signale ne doit pas devenir immédiatement "utilisable". Elle doit d'abord pouvoir être recontactée, comprise, orientée, informée et, le cas échéant, formée. Il faut pouvoir vérifier l'identité, clarifier les motivations, prévenir les abus, respecter la confidentialité, et décider que certaines personnes ne seront pas mises en relation directe avec des situations sensibles.

Il faut aussi prévoir la gradation des engagements. Tout le monde ne peut pas entrer dans un cercle de la même manière. Une personne peut seulement accepter de recevoir de l'information. Une autre peut participer à une réunion publique. Une autre peut aider à organiser une mobilisation locale. Une autre peut soutenir un aidant ponctuellement. Une autre peut entrer dans une veille légère. Une autre encore, après préparation, peut devenir une présence régulière autour d'une situation. Cette gradation évite de confondre le simple intérêt, l'engagement ponctuel et la participation durable à un cercle.

Appeler des volontaires sans les enfermer, c'est donc reconnaître que l'engagement doit rester libre. Une personne doit pouvoir dire oui, mais aussi dire pas maintenant, pas ainsi, pas seule, pas avec cette responsabilité, pas dans cette situation. Elle doit pouvoir modifier son engagement, le suspendre, le réduire ou l'arrêter. Le droit au retrait n'est pas un détail. Il protège la personne volontaire, mais aussi la personne vulnérable et l'aidant. Un volontaire qui reste par culpabilité ou par pression peut devenir fragile, amer ou dangereux malgré lui.

Appeler des volontaires sans les exposer, c'est aussi éviter une communication maladroite. Il ne faudrait pas mettre en avant publiquement des personnes nominatives comme des sauveurs de la solidarité locale. Il ne faudrait pas raconter des situations reconnaissables. Il ne faudrait pas transformer la vulnérabilité en récit mobilisateur trop visible. La communication doit appeler, expliquer, donner envie, mais elle doit respecter la discrétion des personnes et la confidentialité des situations.

Dans ce domaine, la confiance se construit lentement. Les institutions, les associations et les acteurs territoriaux doivent montrer qu'ils ne cherchent pas simplement de la main-d'œuvre bénévoles. Ils doivent montrer qu'ils veulent construire une solidarité humaine sérieuse, prudente, accompagnée et durable. Cela suppose une promesse claire : personne ne sera laissé seul, ni la personne vulnérable, ni l'aidant, ni le volontaire.

La mise en relation, lorsqu'elle devient possible, doit rester accompagnée. Il faut savoir qui suit la situation, qui peut être appelé en cas de difficulté, qui vérifie que le volontaire ne dépasse pas sa place, qui protège la personne vulnérable, qui écoute l'aidant, qui aide à résoudre les tensions. Il ne s'agit pas de créer une procédure lourde. Il s'agit de prévoir des points d'appui.

Ce sixième cahier pose donc une règle de prudence : faire lever le doigt ne suffit pas. Il faut organiser un chemin sécurisé entre l'intention d'aider et l'entrée éventuelle dans une situation de vulnérabilité. Ce chemin doit protéger la personne vulnérable, l'aidant, le volontaire et les institutions qui soutiennent l'engagement.

Ce texte appartient à la série des Cahiers de Dediçi consacrée au soulagement des aidants en Alsace, au SPDA et à la constitution progressive de cercles de personnes de confiance.